

28 juillet 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BRIOCHE PASQUIER

(Eurolist)

Par courrier du 28 juillet 2006, reçu le jour même, la société Pasquier SA (BP 12, 49360 Les Cerqueux), contrôlée par la famille Pasquier¹, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 juillet 2006, le seuil de 95% du capital de la société BRIOCHE PASQUIER et détenir à cette date 4 111 983 actions BRIOCHE PASQUIER représentant au moins 7 911 283 droits de vote, soit 95,41% du capital et au moins 96,98% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions BRIOCHE PASQUIER sur le marché dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Pasquier SA³.

¹ La société Pasquier SA est contrôlée par la société FIPA elle-même contrôlée par la famille Pasquier.

² Sur la base d'un capital composé de 4 309 814 actions représentant alors au plus 8 157 806 droits de vote.

³ Cf. notamment D&I 206C1420 du 13 juillet 2006.